MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 février 2021

## Lancement de la plateforme de signalement et d'accompagnement des victimes de discriminations : www.antidiscriminations.fr

**Engagement fort pris par le Président de la République, Emmanuel MACRON, le 9 décembre 2020 à l'égard des Français, la plateforme de signalement et d'accompagnement des victimes ou témoins de discriminations est aujourd'hui lancée par Élisabeth MORENO. Confié au Défenseur des droits, ce nouveau service permettra – en lien avec les associations de lutte contre les discriminations – d'apporter une réponse efficace, rapide et gratuite à ces injustices individuelles qui minent notre cohésion sociale.**

Ce nouveau service, confié au Défenseur des droits, autorité administrative indépendante, est doté :

- D'un numéro de téléphone : le **39 28** (de 9h à 18h, prix d'un appel local), joignable par **tchat** (de 9h à 18h) et accessible aux personnes sourdes et malentendantes
- D'une plateforme web et d'une **web app** *via* **www.antidiscriminations.fr**

Avec « antidiscriminations.fr », toute personne victime ou témoin d'une discrimination, quels qu'en soient le motif (handicap, origine, sexe, âge, etc.) et le domaine (emploi, logement, accès à la santé, éducation, etc.), peut désormais contacter directement et en toute confidentialité les équipes juridiques du Défenseur des droits. Elle pourra aussi être orientée vers l'association la plus proche.

**Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances,** déclare : « Les discriminations sont une réalité dans notre pays. Il existe aujourd'hui 25 critères de discrimination prohibés par la loi qui se manifestent dans tous les interstices de notre société ; de manière insidieuse ou visible. Dans l'emploi, dans l'accès au logement, dans l'accès au financement bancaire, à l'école ou dans l'engagement syndical, elles interviennent en raison du handicap, de l'origine, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou encore des croyances. Parce qu'elles assignent, parce qu'elles enferment et surtout parce qu'elles blessent, ces discriminations sont une atteinte insupportable à la dignité humaine et nécessitent d'être résolument combattues.

Engagement du Président de la République, la nouvelle plateforme anti-discriminations que nous lançons aujourd'hui a vocation à lutter contre toutes les formes de discriminations à travers le déploiement de moyens humains et financiers sans précédent en France métropolitaine et ultramarine. Via un contact direct, le 39 28, ainsi qu'un tchat, cette nouvelle plateforme permettra d'apporter un conseil juridique, une orientation ainsi qu'un accompagnement adaptés aux personnes discriminées. Cette solution, à laquelle les associations de lutte contre les discriminations sont associées autour du Défenseur des droits, permettra de répondre à une demande croissante exprimée par nos concitoyen. L'égalité des chances, au cœur de mon ministère, c'est l'égalité des choix ; une égalité qui ne saurait être bridée en raison des discriminations. L'ensemble du Gouvernement, autour de Jean CASTEX, est déterminé à enrayer ce fléau. »

**Contact presse**
Tél : 01 42 75 62 75
Mél : presse-efh@pm.gouv.fr

***

**Comment fonctionne la plateforme ?**

À travers ces échanges, les juristes du Défenseur des droits pourront :

- Informer la personne de ses droits à travers une réponse en ligne
- La réorienter vers les services de l'État compétents (police, gendarmerie et différentes plateformes) ainsi que vers les associations partenaires sur tout le territoire
- Préparer le cas échéant une saisine du Défenseur des droits qui pourra conduire à une médiation, un traitement civil ou une poursuite pénale

La prise en charge rapide, gratuite et efficace de votre signalement de discrimination grâce à :

- Une équipe de juristes dédiée et des écoutants spécialistes en droit de la non-discrimination, en capacité d'écouter et d'accompagner de façon instantanée
- Un référencement des associations de lutte contre les discriminations partenaires du Défenseur des droits sur tout le territoire
- Une expertise juridique et des pouvoirs d'enquête important du Défenseur des droits (testings, auditions, etc.) pour un traitement efficace des situations complexes
- L'appui du réseau territorial du Défenseur des droits
- Un référencement des plateformes du ministère de l'Intérieur (Plateforme nationale d'aide aux victimes, Pharos)
- Un centre de ressources juridiques prochainement en ligne

**Télécharger le dossier de presse**

**www.antidiscriminations.fr**

**#AntiDiscriminations**

**Contact presse**
Tél : 01 42 75 62 75
Mél : presse-efh@pm.gouv.fr